



Ordre du jour du Conseil communal du jeudi 13 octobre 2011

00. Procès-verbal dernière séance (p.m 30 août 2011)

01. Administration générale : Enseignement fondamental – Année scolaire 2011-2012 - Avantages sociaux – Principe.

Le Conseil approuve le principe d'accorder, aux élèves des Pouvoirs Organisateurs des écoles libres de Grez-Doiceau, les mêmes avantages sociaux que ceux accordés aux élèves de l'enseignement communal, aux mêmes conditions (financières) et pour autant qu'il s'agisse d'écoles de même catégorie que celles dont l'enseignement est organisé par la commune.

Ces avantages sociaux sont :

- *l'organisation de l'accueil des élèves, quelle qu'en soit la forme, une heure avant le début et une heure après la fin des cours ;*
- *la garderie du repas de midi dont la durée est comprise entre une demi-heure et une heure ;*
- *l'accès aux piscines, accessibles au public, ainsi que le transport y relatif dans le cas où la piscine fréquentée pendant l'horaire scolaire n'est pas située sur le territoire de la commune à raison d'une séance toutes les semaines pour les primaires.*

02. Administration générale : Régie communale autonome Grez-Doiceau - Contribution 2011 – Modification - Approbation.

Le Conseil porte la contribution communale à la Régie communale autonome Grez-Doiceau à un montant maximum de 170.000 euros pour l'année 2011.

Compte tenu que 118.000 € serviront à rembourser à la commune le canon du bail emphytéotique, la réelle intervention communale n'est que de ± 52.000 €.

03. CPAS : Compte annuel - exercice 2010 - Approbation.

Le conseil approuve les comptes annuels pour l'exercice 2010 du Centre Public d'Action Sociale.

Ces comptes présentent un résultat budgétaire exceptionnel avec en boni de 610.000€. De plus, les fonds de réserve cumulés de ± 750.000€ permettent d'envisager sereinement le budget 2012.

04. CPAS : Budget 2011 – Modification budgétaire n° 2 - Approbation.

05. Cultes : Fabrique d'Eglise de Nethen - Compte 2010.

06. Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Antoine à Pécrot - compte 2010.

07. Cultes : Fabrique d'Eglise de Bossut - Elections 2011 – Prise d'acte.

08. Cultes : Eglise Protestante de Belgique à Wavre - Exercice 2011 - modification budgétaire n° 1.

09. Cultes - Fabrique d'Eglise de Biez - budget 2011 - Modification budgétaire n° 1.

10. **Cultes : Fabrique d'Eglise St Jean-Baptiste à Nethen – Budget 2012 – Avis.**
11. **Cultes : Fabrique d'Eglise St Pierre et St Paul à Archennes – Budget 2012 – Avis.**
12. **Cultes : Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Biez – Budget 2012.**
13. **Cultes : Eglise protestante de Wavre – Budget 2012.**

14. **Environnement : Prévention des déchets - Formation au compostage - Convention avec l'asbl Comité Jean Pain.**

Le Conseil approuve et signe la convention relative aux cours de formation de Guides composteurs. Un budget de 2.800€ est prévu pour la formation de 18 personnes au maximum.

Afin d'encourager le compostage sur son territoire, la Commune de Grez-Doiceau, avec le soutien de la Province du Brabant wallon, organise cet automne un certain nombre d'activités (conférence, formation de guides composteurs, formation de membres du personnel, actions dans les écoles) qui permettront aux citoyens et au personnel communal de se familiariser avec la technique du compostage.

15. **Environnement : Gestion des déchets – Tableau prévisionnel du coût vérifié 2012– Taux de couverture- Définition du service minimum.**

Le Conseil approuve le tableau prévisionnel coût-vérité pour la gestion des déchets durant l'exercice 2012, lequel se synthétise comme suit :

- évaluation des dépenses : 591.405,31 euros
- évaluation des recettes : 582.945,00 euros

ce qui correspond à une couverture des dépenses par les recettes évaluée à 98,57 %.

Le Conseil assure également le service minimum en attribuant aux habitants de la commune un quota de sacs poubelles calculé sur base de la taille du ménage ou de l'affectation du bâtiment définies comme suit:

- ménage d'une ou deux personnes : sacs poubelles pour une capacité totale de 600 litres
- ménage de trois personnes : sacs poubelles pour une capacité totale de 1200 litres
- ménage de quatre personnes et plus: sacs poubelles pour une capacité totale de 1800 litres
- secondes résidences et quiconque exerce, dans un immeuble différent de son domicile, une profession indépendante ou dirige effectivement une entreprise, un organisme ou un groupement quelconque quel qu'en soit le nom ou le but : sacs poubelles pour une capacité totale de 600 litres.

Le montant correspondant au quota de sacs attribué sera ajouté à la taxe prévue selon le règlement-taxe sur les déchets en vigueur.

16. **Finances : Budget communal de l'exercice 2011 – Modification budgétaire n° 2 - Approbation – Prise d'acte.**

Le Conseil prend acte de l'arrêté, pris en séance du 18 août 2011 par le Collège provincial du Brabant wallon, qui conclut à l'approbation de la modification budgétaire n° 2 du budget communal de l'exercice 2011.

17. **Finances : Budget 2011 – Modification budgétaire n° 3 (services ordinaire et extraordinaire).**

18. **Finances : Fiscalité communale - Taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2012 - Règlement-taxe.**

Il est établi au profit de la commune pour l'exercice 2012, une taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à cet exercice. Le taux de cette taxe est fixé pour tous les contribuables à 6 % de la partie calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

19. Finances : Fiscalité communale - Centimes additionnels communaux au précompte immobilier – Exercice 2012 – Règlement-taxe.

Le Conseil arrête les centimes additionnels au précompte immobilier à 1.800.

*Points 18 et 19 : La Commune maintient donc ses taux de taxation **inchangés**.*

20. Patrimoine : Fabrique d'Eglise St Martin de Biez – Bail de Chasse – Procès-verbaux d'adjudication publique – approbation.

21. Finances : Fabrique d'Eglise St Remacle de Gottechain – Bail de Chasse – Procès-verbaux d'adjudication publique - approbation

22. Patrimoine : Echange d'une partie des Parcelles sises sous GREZ-DOICEAU – 1^{ère} division section G207F et G207E et A 37F.

Cet échange permet au privé d'obtenir une bande de terrain au pied de la façade arrière de ses bâtiments d'une part et permet à la Commune d'élargir l'accès au terrain communal d'environ 11 mètres.

23. Travaux publics : (TRI07-09-01) Plan triennal transitoire 2010-2012 – Travaux d'amélioration et égouttage de la rue des Genêts – Avenant n° 3 : travaux supplémentaires et adaptations techniques des ouvrages - Approbation.

Le Conseil approuve l'avenant n° 3 relatif aux travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue des Genêts, au montant global de **27.862,51 € TVA** Centièrement à charge de la commune, portant ainsi le montant global de ce marché de travaux à 434.243,13 € TVAC répartis comme suit :

- à charge de la commune : ± 144.000 € ;
- à charge du SPW : ± 98.000 € ;
- à charge de la SPGE : 120.614,23 € (forfait voirie de 9.938,33 inclus) – TVA cocontractant = 25.328,98 € ;
- à charge de la SWDE : 37.600 € HTVA, soit 45.496 €TVAC.

24. Travaux publics : Marché public de fournitures : Acquisition d'une grue sur pneus – Principe – Cahier spécial des charges, estimation budgétaire, avis de marché : approbation - Mode de passation du marché (TP2011/083).

Le Conseil approuve le principe d'acquérir une grue sur pneus pour le service technique communal, en remplacement de la grue "GALLMAC" susvisée, laquelle fera l'objet d'une reprise lors du présent marché de fournitures. La valeur de cette grue est estimée à 140.000 €

25. Travaux publics : (TP2011/038-2092) Marché public de travaux : Création d'infrastructures sportives de football au Stampia pour une Ecole de jeunes (parkings, abords et pontons) – Modification de sa délibération du 25 janvier 2011 – Approbation d'une nouvelle estimation de dépense – Crédits budgétaires.

Le Conseil approuve la nouvelle estimation globale de ce marché de travaux à maximum 430.000€ TVA de 21% comprise.

26. Travaux publics : Crédit d'Impulsion 2010 : Aménagement de pistes cyclo-piétonnes sur l'avenue Félix Lacourt – Nouvelle estimation de la dépense : approbation - Crédits budgétaires (TP2010/055)

Le Conseil approuve également la nouvelle estimation globale de ce marché de travaux à maximum 300.000€ TVA de 21% comprise.

27. Travaux publics : Crédit d'impulsion 2011-2012 : Aménagement de pistes cyclo-piétonnes entre Bossut et Nethen – Projet, cahier spécial des charges et ses annexes, estimation, avis de marché : approbation - Choix du mode de passation du marché - Demande de subsides (TP2011/070).

Le Conseil approuve le principe du projet «crédit d'impulsion 2011-2012» consistant en la création de pistes cyclo-piétonnes entre Bossut et Nethen, estimé à 614.000,00 € TVAC.

Les travaux consistent en une double bande de béton d'1,20m et de la repose de pavés dans les zones à proximité des villages. Ce maillon supplémentaire est long de ± 2200m.

Ce projet s'inscrit dans le cadre général de la création d'une liaison « trans-grézienne » et dans la continuité des plans Escargot et d'impulsion précédents (2005 à 2010).

28. Travaux publics : (TP2011/089) Travaux d'entretien des voiries communales 2010-2012 - Droit de tirage 2010-2012 – Rues des Moulins et de Florival (tronçon) - Fiche technique – Adhésion communale au droit de tirage – Approbation.

Le Conseil confirme les décisions prises à ce propos par Collège communal en sa séance du 26 septembre 2011 et d'adhérer au droit de tirage 2010-2012 tel que défini dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juin 2010.

Le Conseil approuve dans le cadre dudit droit de tirage, la réalisation de travaux d'entretien et de réfection des rues des Moulins et de Florival (tronçon de ± 2,2km jusqu'au passage à niveau de la ligne de chemin de fer Ottignies-Louvain) au montant estimatif de 789.730,02 € TVA de 21% comprise.

Ce projet comprend la réparation de toute la voirie ainsi que les trottoirs au minimum d'un côté voire des deux côtés à plusieurs endroits.

29. Travaux publics : (TP2011/090) Marché de services : auteur de projet – Travaux d'agrandissement de la crèche de Pécrot, rue Constant Wauters, 12 – Principe – Cahier spécial des charges, estimation – Choix du mode de passation du marché.

Le Conseil approuve le principe de la réalisation des travaux d'agrandissement de la crèche de Pécrot en vue d'augmenter la capacité des locaux de 10 à 18 enfants, de recourir à cette fin à un auteur de projet agréé chargé de l'élaboration de ce projet de travaux et d'approuver le montant global estimatif de ce marché à maximum 15.000 € TVAC.

Ce projet est une deuxième phase dans le projet communal. Pour rappel, la Commune a souscrit à un partenariat Public-Privé pour la création de 30 places dans le PCA du Centry. La Commune s'est également inscrite dans l'appel à projet de la Province pour la création de 30 places à Gastuche.

30. Travaux publics : (TP2011/091) Marché de services : auteur de projet – Travaux d'aménagement du nouveau parking communal et de l'accès à la Maison communale – Principe – Cahier spécial des charges, estimation – Choix du mode de passation du marché.

Le Conseil approuve le principe de la réalisation des travaux d'aménagement du nouveau parking et de l'accès à la Maison communale côté rue du Pont-au-Lin, de recourir à cette fin à un auteur de projet agréé chargé de l'élaboration de ce projet de travaux et d'approuver le montant global estimatif de ce marché à maximum 18.500 € TVAC.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de la Maison communale et des bâtiments scolaires.

31. Urbanisme : Elaboration d'un Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.) au plan de secteur de la zone de Biez – Annulation de l'attribution du marché : Prise d'acte - Désignation de l'auteur de projet.

32. **Travaux publics : (TP2009/081) Rehausse du pavillon en briques de l'école communale fondamentale F. Vanbever de Grez-Doiceau – Avenant 2 : extension de la mission de l'auteur de projet – Approbation.**
33. **Environnement: Lutte contre les inondations - Mise en place de mesures concrètes : étude hydrologique, plan d'entretien des avaloirs, mesures à prendre en milieu agricole.**

Ce point est ajouté par le groupe LB.